

Image not found or type unknown



RECTIFICATION FACTURE COMMERCIALE

Par **charo88**, le **11/04/2019** à **06:41**

Bonjour,

Je suis un fournisseur et je viens de me rendre compte que je me suis trompé, à mon désavantage, dans les facturations adressées à un de mes clients. Cela de façon relativement importante et de façon répétitive.

Suis-je en droit de rectifier les factures en fonction du montant qui aurait dû être réellement payé et demander au client paiement de la différence ?

Le client peut-il s'y opposer juridiquement de façon fondée ?

Enfin, y a-t-il une prescription ?

Merci d'avance

Philippe